



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le ... 3.1 JAN. 2018

*Le Vice-président,
Président par intérim*

A

Numéro : 2018-008/CSC/CAB/sf

Tout promoteur de média

Objet : Information

Madame / Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'aux termes de l'arrêté N° 2017-027/PRES/CAB du 14 décembre 2017, Son Excellence Monsieur le Président du Faso a confié l'intérim de la présidence du Conseil supérieur de la communication au Vice-président qui assure désormais la plénitude des attributions de la fonction.

L'arrêté du Chef de l'Etat se justifie par l'empêchement actuel de Mme Nathalie SOME à exercer ses fonctions de Présidente du Conseil supérieur de la communication du faite de sa détention préventive à la MACO.

L'on ne peut que nourrir une profonde espérance que la tutelle institutionnelle des médias, sentinelles par excellence de l'ancrage de la démocratie de la bonne gouvernance et de l'information des citoyens, sorte de cet inconfort qui remettait gravement en cause sa légitimité sociale.

La situation que vient de vivre le Conseil supérieur de la communication, les leçons à tirer à tous égards et les nouvelles approches de la régulation feront l'objet d'un diagnostic sans complaisance, largement partagé avec vous dans des cadres appropriés.

Ne doutant pas de votre disponibilité à coopérer à l'ancrage d'une nouvelle dynamique de régulation qui concourt à la restauration de relations de confiance entre les médias et leur tutelle institutionnelle, je vous prie de bien vouloir agréer, **Madame/Monsieur**, l'expression de mes salutations distinguées.

PJ :

- Arrêté N°2017-027/PRES/CAB portant abrogation de l'arrêté N°2017-022/PRES/CAB du 20 octobre 2017 portant nomination d'un Président suppléant du Conseil supérieur de la communication
- Jugement n°183 du 24 novembre 2016
- Arrêt n°012/2017-18 du 12/12/2017



D. Désiré COMBOÏGO

Chevalier de l'Ordre du Mérite Burkinabè